Image not found or type unknown

Recours aupres de l agence et clients

Par **auxerre**, le **06/04/2016** à **12:44**

bonjour

j ai signe un compromis de vente le 15/01/2016 AUPRES D UNE AGENCE MONTANT 245000 -125.000 EUROS D APPORT SOIT 120.000 POUR LE MONTANT D EMPRUNT DES ACQUEREURS SOIT 500
EUROS SUR 25 ANS

MOI VENDEUR LADATE DE CONDITION SUSPENSIVE ETAIT LE 15 MARS

L AGENCE NE FAIT JAMAIS DE SEQUESTRE SOIT 10 PCT DU MONTANT

J AI SU DANS LA DEMAINE QUE LEUR PRET ETAIT REFUSE
JE MET EN FAUTE L AGENCE ET L ACHETEUR

QUELS SONT LES RECOURS MERCI

Par **janus2fr**, le **06/04/2016** à **13:30**

[citation]L AGENCE NE FAIT JAMAIS DE SEQUESTRE SOIT 10 PCT DU MONTANT [/citation]
Bonjour,
Le séquestre est librement décidé entre les parties, c'est un accord entre le vendeur et l'acheteur. Il n'est pas obligatoirement de 10% mais du montant négocié entre les parties. Ce n'est donc pas l'agence qui décide...

PS : Merci de ne pas écrire en majuscules...

Par **auxerre**, le **06/04/2016** à **15:03**

IL N Y A PAS EU D ACCORD ENTRE LES PARTIES

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés